

DECLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE SI PROFONDEUR SUPERIEURE A 10 METRES

Article 131 du Code Minier et loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application n° 93-742 - 93-743)

0160 8X0054

Réservé à l'administration
1286/S1/05

ARRIVEE
8 JUILL. 2005
REG. CHAMPAGNE - ARDENNE
Enregistrement N°:
2004

Imprimé à renvoyer dûment complété à la :
DRIRE Champagne-Ardenne
Division Environnement / Sous-Sol
Grenet Tellier - 51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

MAÎTRE D'OUVRAGE (1) Nom, Prénom (ou raison sociale) : Mr. Bannier
Adresse : 95 du Chateau d'eau
51800 Eclairie
Tél. :

MAÎTRE D'OEUVRE (2) Nom, Prénom (ou raison sociale) :
Adresse :
Tél. :

ENTREPRENEUR (3) Nom, Prénom (ou raison sociale) : S.A.R.L. BONIFACE
Adresse : Forages d'eau
5, rue Pierre Boileau-51420 WITRY-LES-REIMS
Tel.03.26.97.11.61-Fax:03.26.97.21.75
Tél. : SIRET 330 988 278 00017-APE 4520

Nature : puits - forage (4) : Nombre : 1

- Objet (5) :
- forage de recherche Indiquer la substance :
 - forage d'exploitation Indiquer la substance :
 - forage de reconnaissance Indiquer la nature (sol, fondations, autres) :
 - piézomètre
 - arrosage
 - irrigation
 - eau potable
 - eau industrielle Préciser : Eclairie
 - rabattement
 - climatisation
 - autres Préciser :

Profondeur prévue de l'ouvrage : 40 m

TRAVAUX Emplacement : commune (département) : Gumant
Rue et n° (ou lieu-dit) : "la planche Leveau"
Date de début des travaux : 17/7/05
Durée probable : 3 jours

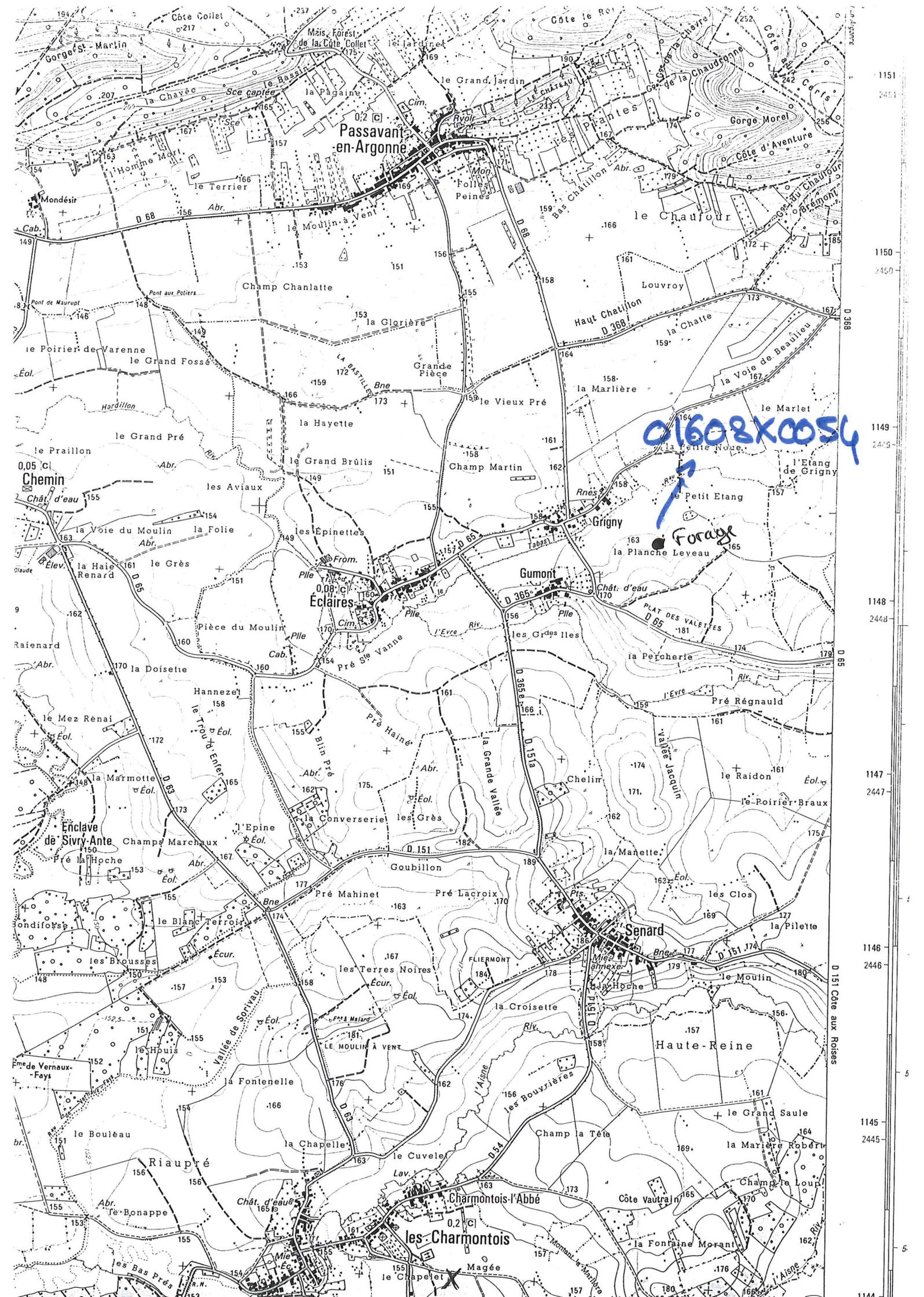
FORAGE D'EAU S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer :
- le nom de la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué : gaine
- le débit horaire escompté sur la base des données disponibles : 1 m3/s m³/h
- date d'envoi de la déclaration en Préfecture (6) :
(si prof. < 80 m et si le débit est > à 8 m³/h et < 80 m³/h)
- date d'envoi de la demande d'autorisation en Préfecture (7) :
(si prof. > 80 m ou si le débit est ≥ à 80 m³/h)

DIVERS Le déclarant est (4) : Maître d'œuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur
Date et signature

7/7/05

(1) Propriétaire de l'ouvrage.
(2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux.
(3) Personne ou société qui réalise les travaux.
(4) Rayer la mention inutile ou compléter le cas échéant
(5) Cocher la case correspondante et compléter éventuellement
(6) Les déclarations doivent être adressées au Préfet un mois avant le début des travaux.
(7) La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois.
N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux

→ BL pour
nibles à donner
15 j



01608X0054



Forage